

50. REGLEMENT DE LA COMPETITION PROVINCIALE POUR LES JEUNES – SAISON 2011-2012**50.1. Généralités.**

Les championnats provinciaux des jeunes sont organisés et dirigés par les cellules compétition et formation sous le contrôle du Conseil d'Administration.

Le règlement d'une compétition ne peut pas être modifié au cours d'une saison.

La compétition des différentes catégories Jeunes au niveau provincial est régie par le présent règlement.

Tous les cas non prévus au présent règlement sont tranchés par les cellules compétentes en accord avec le Conseil d'Administration.

Les catégories suivantes sont reprises pour le championnat des jeunes : pupilles, minimes, cadets, scolaires et juniors pour les filles et les garçons. et une série appelée Ligue Junior.

50.2. Les différentes catégories d'âges (pour la saison 2011-2012)

Catégorie	Année de naissance	Nature jeu	Dimensions du terrain	Nombre de joueurs	Hauteur du filet	N° des ballons	Remarques
Pupilles	01 et après	3 x 3	6m x 12m	3/3	G/F 2,10m	4	Tournoi qualif
Pupilles	01 et après	2 x 2	4,5m x 6m	4 min	G/F 2,10m	Mikasa MV300	Jeux adaptés
Pupilles	01 et après	2 x 1	4,5m x 6m	4 min	G/F 2,10m	Mikasa MV300	Jeux adaptés
Pupilles	01 et après	2 x 0	4,5m x 6m	4 min	G / F 2,10m	Mikasa MV300	Jeux adaptés
Minimes	99 - 00	4 x 4	7m x 14m	4/4	G : 2,15m F : 2,10m	4 *	Jeux adaptés R**
Minimes	99 – 00	4 x 0	7m x 14 m	4/4	G : 2,15m F : 2,10m	4	Jeux adaptés R
Minimes	99 – 00	4 x 1	7m x 14 m	4/4	G : 2,15m F : 2,10m	4	Jeux adaptés R
Cadets	97 – 98	6 x 6	9m x 18m	6/6	G : 2,24m F : 2,10m	5	Pas de libéro
Ligue Junior	93 et après	6 x 6	9m x 18m	Mixte 6/6	G/F 2,24m	5	Règles internationales
Scolaires	95 – 96	6 x 6	9m x 18m	6/6	G : 2,35m F : 2,18m	5	Règles internationales
Juniors	93 – 94	6 x 6	9m x 18m	6/6	G : 2,43m F : 2,24m	5	Règles internationales

* au 2^{ème} tour le ballon 5 sera utilisé

** au 2^{ème} tour, en série A, les matches réserves se jouent normalement

a. Les catégories pupilles sont mixtes et jouent un championnat en 2 tours ; le 1^{er} tour s'étalera du 1^{er} octobre au 1^{er} week-end de décembre; le 2^{ème} tour commencera le 1^{er} janvier jusqu'au 30 avril

Durant le championnat, les rencontres se déroulent en 2 parties, une première partie dédiée aux jeux adaptés et une seconde partie dédiée aux formes compétitives 2-0, 2-1 et 2-2.

Les jeux adaptés sont joués en trois séquences : une séquence de 1/1, une séquence de jeu de frappe et une séquence de 2/2.

Les équipes doivent être présentes 1 heure avant le début des formes compétitives pour un échauffement commun de 10 minutes qui est organisé sous la direction du coach de l'équipe visitée.

La suite de la rencontre se déroule par 2 matchs de 6 minutes de 1c1 en jeu adapté, 2 jeux de frappe de 4 minutes, 2 matchs de 6 minutes de 2c2 en jeu adapté et un match première en 2-0, 2-1 ou 2-2.

Les détails pour ces différentes formes de jeux adaptés sont expliqués dans le cahier de l'entraîneur fourni par la cellule formation et qui sera disponible sur le site de la Province à partir du 30 Août.

Une feuille d'arbitrage est prévue pour le championnat des pupilles.

Un tournoi d'évaluation est prévu avant le 15 septembre (date limite d'inscription) .La présence au tournoi est obligatoire ; en cas d'absence, le club est inscrit automatiquement en 2-0. A l'issue de ce tournoi d'évaluation, une réunion est organisée entre les entraîneurs et les responsables des cellules formation et compétition.

Suite à cette évaluation, les équipes sont regroupées selon leur force dans leur catégorie respective (2-0, 2-1, 2-2).

Les pupilles ont 6 à 8 activités au 1^{er} tour (tournoi obligatoire et/ou rencontre de championnat) et 10 au 2^{ème} tour (tournoi obligatoire et/ou rencontre)

Coupe des pupilles

Il est prévu un tournoi en 3 contre 3 qui qualifie l'équipe gagnante pour le championnat francophone.

L'équipe gagnante est également déclarée championne provinciale. Ce tournoi se déroule en 3 week-ends .

Le nombre de joueurs est de trois (3 attaquants) et il peut y avoir 3 remplaçants. La zone de service est de 6m, la zone d'attaque de 3m. Pas de libéro et tous les joueurs peuvent attaquer dans les 3m.

L'utilisation de la feuille d'arbitrage est celle des pupilles en 3 contre 3.

b. Les catégories minimales sont mixtes sauf pour la forme 4-4 et jouent en championnat en 2 tours ; le 1^{er} tour se joue du 1^{er} octobre au 1^{er} week-end décembre ; le 2^{ème} tour se joue le 1^{er} janvier au 30 avril

Le match réserve se déroule en 2 séries de jeux adaptés et un set normal jusque 25 points (sauf pour la série A au 2^{ème} tour).

Les rencontres peuvent se jouer en 4-4 (pas d'arrêt de ballon), 4-0 (arrêt de la 1^{ère} touche), 4-1 (arrêt de la 2^{ème} touche). Pour les formes 4-0 et 4-1 trois touches sont obligatoires.

Seule la forme 4-4 donne accès au titre provincial.

Un tournoi d'évaluation est prévu avant le 15 septembre (date limite d'inscription) .La présence au tournoi est obligatoire ; en cas d'absence, le club est inscrit automatiquement en 4-0. A l'issue de ce tournoi d'évaluation, une réunion est organisée entre les entraîneurs et les responsables des cellules formation et compétition.

Les détails pour ces différentes formes de jeux adaptés sont expliqués dans le cahier de l'entraîneur fourni par la cellule formation qui sera disponible sur le site de la Province à partir du 30 Août.

Les jeux adaptés sont obligatoires en réserve et si un manquement est constaté dans ce domaine par les cellules ou le coach de l'équipe adverse, le président de la cellule formation prendra contact avec l'entraîneur, le secrétaire ou président du club concerné dans le but de résoudre ce problème. En cas de récurrence, un forfait est appliqué aux clubs concernés.

Les minimales auront 6 à 8 activités au 1^{er} tour (championnat et/ou tournois obligatoires) et 10 activités au 2^{ème} tour (championnat et/ou tournois obligatoires)

L'utilisation de la feuille d'arbitrage des minimales est obligatoire.

Le nombre de joueurs est de 4 (3 avants – 1 arrière) et il peut y avoir 4 remplaçants. La faute de position se juge entre le joueur arrière (1) et le 2. La zone de service sera de 7m et la zone d'attaque de 3m. Pas de libéro et seuls les trois avants peuvent attaquer dans les 3m.

L'équipe championne représente la province aux finales francophones.

c. Les catégories cad(ette)s jouent un championnat en 2 tours

Le premier tour se joue du 1^{er} octobre au 1^{er} week-end décembre

Le second tour se joue du 1^{er} janvier au 30 avril

Les règles internationales du volley sont d'application mais le libéro n'est pas autorisé.

L'équipe championne représente la province aux finales francophones.

La feuille de match provincial est d'application

d. Les catégories Scolaires et Juniors filles et garçons.

Les règles internationales du volley sont d'application.

Le championnat provincial se déroule sous forme de tournoi. Deux tournois sont organisés. Les modalités d'organisation sont définies lors de la réunion pré-calendrier en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Le 1er tournoi sert de qualification pour le 2^{ème} tournoi qui détermine le champion provincial.

Les clubs assurent le rôle de marqueur. La province prenant l'arbitrage en charge.

Une amende de 100 UT est appliquée lors de forfait à un tournoi.

L'équipe championne représente la province aux finales francophones.

e. Une catégorie appelée Ligue des Jeunes reprend les jeunes âgés de 12 à 17 ans (ayant maximum 17 ans dans l'année du début de saison et permet de faire jouer filles et garçons (minimes, cadet, scolaire et junior) qui ne sont pas en nombre suffisant pour évoluer dans les séries normales. Cette série peut-être mixte.

Il y a un match réserve en 3 sets et le match première se déroule en 3 sets gagnants.

La feuille d'arbitrage provincial est d'application.

Les joueurs ont la possibilité de s'inscrire dans une autre catégorie au 2^{ème} tour

Cette catégorie ne donne pas droit à un titre provincial mais permet aux clubs qui n'ont pas d'autres équipes jeunes en série normale d'échapper à l'amende provinciale mais pas celle de l'AIF.

50.3. Organisation des rencontres

Pour les pupilles, minimes et cadets, les matchs doivent se dérouler le samedi entre 10h et 18h et le dimanche entre 10h et 16h.

Le déroulement des rencontres pour les scolaires et les juniors se fait en tournoi. Les détails sont fournis lors du calendrier.

Les matchs premières pour les minimes, ligue des jeunes et les cadets se déroulent en 3 sets gagnants.

Les matchs réserve pour les minimes en série A et les cadets se déroulent en 2 sets de 25 points et 1 set de 15 points.

Le match réserve doit débuter 1h00 avant le début du match première et est obligatoire.

a. Le premier tour

La date d'inscription des équipes est fixée au 15 septembre

b. Le second tour

L'inscription est automatique pour toutes les équipes inscrites au premier tour.

Les équipes qui ne s'inscrivent qu'au second tour doivent le faire avant le 30 novembre et uniquement dans les séries cad(ette)s, ligue junior, minimes et pupilles.

Si les équipes pupilles et minimes souhaitent changer de catégories (passage en 2-0, 2-1, 4-0, 4-1) elles doivent le faire pour le 30/11 au plus tard en adressant un courriel au responsable jeune de la cellule compétition. Passé cette date, les changements ne sont plus possibles.

Les rencontres se jouent en match aller et retour sauf décision du responsable de la cellule compétition

Les séries A seront normalement composées de 6 équipes, au maximum, dans la mesure du possible dépendant du nombre d'équipes inscrites.

Pour les séries différentes de la série A, le championnat peut se prolonger jusqu'à fin mai.

c. Remarques

Des réunions avec les représentants des clubs inscrits ont lieu avant chaque tour pour fixer les calendriers. Ces réunions sont obligatoires pour les clubs inscrits. Toute absence est pénalisée par une amende de 16 UT. Au cours des deux tours, la cellule compétition peut proposer une formule de tournoi en fonction du nombre d'équipes inscrites et détermine le déroulement du tournoi.

Dans le cas où il n'y a que 6 (ou moins) d'équipes inscrites dans une catégorie d'âge pour le second tour, les classements obtenus dans le premier tour restent comptabilisés, le second tour s'y ajoute. A conditions qu'il n'y ait pas de changement dans le nombre et la qualité d'équipe.

50.4 Licences, fiches médicales,

Pour participer à la compétition provinciale, le règlement provincial est d'application.

Le délégué doit signer dans la case prévue pour les pupilles et minimes et dans la case « observations » pour les autres séries confirmant de cette manière qu'il a bien contrôlé les licences.

Par le fait d'inscrire un joueur sur les feuilles de réserve et de première, la personne responsable de l'équipe (délégué ou coach) atteste que ce joueur est en ordre et peut participer à la compétition officielle. Le numéro de licence correct du joueur doit toujours être mentionné sous peine de perdre le match par forfait.

Le match réserve est également considéré comme un match officiel.

En cas d'absence d'arbitre officiel en compétition jeunes (cadets), les responsables des équipes vérifient les licences de l'équipe adverse et signalent toute anomalie constatée, comme l'absence de licence, de vignette de validation ou du listing (le listing peut remplacer la licence et la vignette), le non respect de l'âge pour la catégorie. Ils signent la feuille de match pour contrôle dans la case « observation »

Toute absence de signature et/ou de vérification est sanctionnée par une amende de 8UT pour l'équipe fautive. Les points 6 et 7 du règlement de la compétition provinciale sont d'application.

50.5 Dérogations

Des dérogations peuvent être accordées pour des joueurs débutants qui ne sont pas dans les conditions requises de limite d'âge par catégorie à condition de ne pas dépasser une année de la limite permise.

Cette dérogation n'est valable que pour une partie de la saison (1^{er} ou /et 2^{ème}) et un maximum de deux dérogations par équipe est autorisé.

Toute équipe ayant joué avec des joueurs ayant une dérogation ne peut pas prétendre à une sélection pour le championnat francophone et est classée en fin de saison après les autres équipes.

Il n'y a pas de dérogations accordées pour des Scolaires et en Junior(e)s pour évoluer en cadet(te)s pour les clubs ayant des équipes en P3 et P4

50.6. Obligation des champions provinciaux

Les équipes déclarées championnes provinciales ont l'obligation de représenter la province dans le tour final francophone. Si un champion provincial refuse de participer au tour final francophone, il doit prévenir sans délai le C.A. de la province. Il n'y a pas de championnat national pour la catégorie des pupilles mais bien une finale francophone. Une amende de 100UT est appliquée pour le club qui se désiste.

50.7. Arbitrage

L'arbitrage est assuré par

1. Un arbitre officiel désigné
2. Un arbitre neutre se trouvant dans le public
3. Si ce n'est pas le cas, l'équipe visiteuse assure l'arbitrage.
4. Si les points 1, 2, 3 ne sont pas d'application, l'équipe visitée assure l'arbitrage.
5. Dans tous les cas, l'arbitre est licencié et au minimum cadet. Il ne peut arbitrer que les catégories d'âges inférieures à la sienne.
6. Les arbitres désignés par le responsable de l'arbitrage sont indemnisés suivant le tarif repris à l'article 5150 du règlement provincial.

50.8. Liste de force

Les clubs qui alignent plusieurs équipes dans une même catégorie d'âge ont l'obligation d'établir et d'envoyer à la cellule compétition une liste de force pour chaque équipe avant le début du premier tour.

De nouvelles listes de force sont établies et transmises à la cellule compétition avant le début du second tour pour les équipes évoluant dans la poule des premiers classés.

La liste de force doit comporter :

Catégorie minimes	6 noms
Catégorie cadets	9 noms

50.9. Forfaits, sanctions sportives et financières

Voir règlement provincial

50.10. Remise d'une rencontre

Voir règlement de la compétition provinciale pour les catégories cadets avec un arbitre officiel.

En pupilles et minimes une remise peut être accordée par la cellule de compétition, si la demande est faite le JEUDI au plus tard avant le match et cela en cas de force majeur et avec l'accord de l'équipe adverse.

Si un tournoi qualificatif pour le titre provincial est organisé dans une catégorie, toutes les rencontres de cette catégorie doivent se dérouler avant le week-end du tournoi.

50.11. Classements, points

Les rencontres premières se jouent en 3 sets gagnants pour les minimes, la ligue et les cadets. Pour les scolaires et juniors en tournoi, cela dépend du règlement du tournoi (en deux ou trois sets gagnants).

Attribution des points :

3 points au vainqueur par 3/0 ou 3/1

2 points au vainqueur par 3/2

1 point au vaincu par 2/3

0 point au vaincu par 0/3 ou 1/3

-1 point en cas de forfait

En cas d'égalité entre des équipes, le classement se fait suivant le nombre de victoires

En cas de nouvelle égalité, le classement se fait en tenant compte du rapport entre les sets gagnés et les sets perdus. En cas de nouvelle égalité entre des équipes, un match de barrage départage les ex-æquo.

En pupilles, il n'y a pas de classement officiel pour les jeux adaptés pendant la saison.

50. 12. Organisation et déroulement des rencontres

Se référer aux points 17 et 18 du règlement de la compétition provinciale.

- a) terrain en ordre (voir les différentes catégories en 50.2, dimensions, hauteur filet, ballon officiel).
- b) feuille d'arbitrage prévue pour la catégorie concernée.
- c) Feuilles de rotation à fournir à l'adversaire
- d) vérification des licences et dérogations par l'arbitre officiel ou par les responsables des équipes en cas d'absence de l'arbitre. Toute remarque ou anomalie constatée par doit être mentionnée au verso de la feuille d'arbitrage.
- e) pour l'arbitre officiel, prévoir un carnet de frais d'arbitrage.
- f) prévoir un marqueur.
- g) présenter une boîte de secours complète et accessible.
- h) disposer d'une chaise d'arbitrage conforme.
- i) fournir une toise rigide métrée.
- j) tenue sportive de couleur semblable pour l'équipe. numérotation réglementaire
- k) Amendes de 1 UT. à 4 UT. suivant l'infraction (voir le livret calendrier officiel de la saison en cours)

50.13. Communication des résultats

Par téléphone, **par mail** ou par SMS chez le responsable désigné par la cellule compétition aux jours et heures qui sont publiés au calendrier officiel. Soit le dimanche avant 19h00.

Amendes prévues : voir le livret calendrier officiel de la saison en cours

50. 14. Envoi des feuilles d'arbitrage

C'est à l'équipe visitée qu'il incombe d'envoyer les feuilles d'arbitrage au responsable désigné par la cellule compétition. L'équipe visitée doit expédier ces feuilles d'arbitrage immédiatement après la rencontre (cachet de la poste faisant foi). Si elles ne sont pas parvenues au responsable désigné le mardi suivant la rencontre, l'amende prévue est appliquée. Si la même équipe se met en défaut une deuxième fois, l'amende est doublée. A la troisième infraction, l'amende est quintuplée et le forfait administratif appliqué. Cependant, en aucun cas, les points perdus par forfait administratif ne sont attribués à l'adversaire, qui conserve les points acquis sur le terrain.

Amendes prévues : 8 UT pour la première infraction
 16 UT pour la deuxième infraction
 40 UT pour la troisième infraction.

50.16 Autres points

Tous les autres points non repris dans ce règlement sont traités dans le règlement provincial.

Calendrier pour les clubs ayant des équipes de jeunes

- **30/06** : date limite pour l'appel à candidature pour le tournoi d'évaluation
- **30/08** : date limite pour la parution des Cahiers de l'Entraîneur sur le Site Provinciale
- **2ème week-end de septembre** : tournoi d'évaluation pour les minimes et pupilles
- **15/09** : date limite d'inscription pour toutes les catégories
- **15/09** : date limite pour l'appel à candidature pour les tournois scolaires , juniores et le 1^{er} tournoi pupille
- **3^{ème} semaine de septembre** : pré-calendrier pour toutes les catégories
- **30/11** : date limite pour l'inscription au 2^{ème} tour de nouvelles équipes en pupilles, minimes, cadet(te)s et ligue junior
- **30/11** ; date limite pour les équipes souhaitant changer de niveau en pupilles et minimes
- **30/11** : date limite pour l'appel à candidature pour les 2ème et 3ème tournoi pupilles
- **3^{ème} semaine de décembre** : pré-calendrier 2^{ème} tour
- **17-18/12** : Tournoi pupilles 3c3 , scolaires et juniors
- **24-25 /03** : Tournoi pupilles 3c3 , scolaires et juniors
- **21-22/04** : Tournoi pupilles 3c3
- **Pendant le mois de mai** ; réunion obligatoire avec les clubs ayant des équipes de jeunes

Tableau pour la répartition des séries

Nb équipes	1er tour	Nb match/ equipe	Qualification	2ème tour	si nouvelles equipes	Nb équipes	
1							
2	3 a-r	6		art50-3c	voir ci contre	3	2 a-r
3	2 a-r	8		art50-3c	voir ci contre	4	1 a-r + 2 TQ
4	1 a-r	6		art50-3c	voir ci contre	5	1 a-r
5	1 a-r	8		art50-3c	voir ci contre	6	1 a-r
6	1 a + 1 t	6		art50-3c	voir ci contre	7	1a+2 TQ
7	1 a + 1 t	7		A + 2 TQ			
8	1 a + 1 t	8		A + 2 TQ	6+ ?		
9	1a	8	6er en A	10 / 8+1 t	6+ ?		
10	2 poules en a-r	8	3er en A	10/ 6+2 t	6+ ?		
11	2 poules 5 et 6	8-6	3er en A	10/ 8+1 t	6+ ?		
12	2 poules 6	6-6	3er en A	10/10	6+ ?		
13	2 poules 6 et 7	6-7	3er en A	10/ 6+ 2 t	6+?+?		
14	2 poules 7	7-7	3er en A	10/ 6+2t/6+2t	6+?+?		
15	3 poules de 5	8-8-8	2er en A	10/8+1t/6+ 2 t	6+?+?		
16	3 poules 5-5-6	8-8-6	2er en A	10/8+1 t/8+1 t	6+?+?		
17	3 poules 5-6-6	8-8-6	2er en A	10/10/8+1 t	6+?+?		
18	3 poules 6-6-6	6-6-6	2er en A	10/10/10	6+?+?		

a-r : rencontre aller-retour

a : rencontre aller

A : série A donnant lieu au titre provincial

t : tournoi

TQ : tournoi qualificatif pour le titre provincial se déroulant en deux journées (weekend 21-22/04 et weekend 28-29/04) ; le déroulement des tournois sera défini en fonction du nombre d'équipe. Le classement du championnat définira les têtes de séries.